



Accident de voiture tres graves

Par **delycias**, le **20/08/2011** à **22:43**

Bonjour,

j'aimerais avoir des reponses a mes question s'il vous plait donc voila g un ami qui a fait un acciden de voiture assez grave ya 3 semaine il y avez 4personne dan le véhicule plus lui 5!dans cette acciden il y a eu un mort !il navez pas de permi pas d'assurance et un taux dalcoolémie assez élever!vu son état mentalement et physiquemen la justice la mis en liberte conditionnel juska la date de son jugemen avec une liste ki doit respecté !

je voulé savoir se qu il risque le jour de son jugemen ?

commen faire pour éviter la prison quitte a mettre un braselé électronique?

il a 21 ans et na jamais eu un probleme avec la justice? je veux tout savoir sil vous plait merci d'avance

Par **mimi493**, le **20/08/2011** à **23:00**

Il est déféré en justice sous quel chef d'accusation ?

Par **delycias**, le **21/08/2011** à **00:05**

ben conduite sans permi sans assurance et un taux dalcool a 1.72

Par **delycias**, le **21/08/2011** à **00:07**

il a entrainer un mort. une personne grave blésser et les 2 otre sen est sorti avec quelle que truc

Par **mimi493**, le **21/08/2011** à **00:51**

Il faut le chef ou les chefs d'accusation, précisément.
Est-ce qu'il y a eu une ouverture d'information judiciaire ou est-ce qu'on en est à l'enquête préliminaire ?
A-t-il été mis en examen et donc pour sous quels chefs d'accusation ? L'instruction est terminée ou non ?

Par **alterego**, le **21/08/2011** à **01:13**

Bonjour

La première chose à faire est de prendre un avocat.

Votre ami a réalisé la totale (sans permis, sans assurance, alcoolémie, un mort, 5 personnes dans un véhicule.... qui peut-être était limité à 4).

Le bracelet ? Vu les faits, même pas en rêve. Plus tard peut-être.
Votre ami avait un taux d'alcool dans le sang près de 3,5 fois le taux le plus bas appelant une sanction.

Vous comprendrez mieux en lisant ceci

<http://www.linternaute.com/auto/pratique/la-securite/386/l-alcool-au-volant.htm>

Un peu de compassion pour le défunt, sa famille et ses proches ne serait pas déplacé.

Cordialement

Par **delycias**, le **21/08/2011** à **16:46**

il a été mis en liberté sous contrôle judiciaire pour l'instant avec une liste kil doit respecter ex:ne pas se rendre dans des endroits comme les fêtes, boîte de nuit ...tous les endroits où il vend de l'alcool, ne pas sortir pendant les heures où il a fixé...ect jusqu'à son prochain jugement!
l'affaire est toujours en cours les chefs d'accusation homicide involontaire conduite en état d'ivresse et sans permis de conduire.

Par **alterego**, le **22/08/2011** à **08:57**

Bonjour

Quoi qu'il lui en coûte, que votre ami suive les recommandations qui lui ont été données.

Est-ce l'accident survenu à Nîmes, fin juillet, le 28 je crois, aux environs de 6 heures, dans lequel un jeune homme (âgé de 27 ans selon les médias) est décédé ?

La jeune fille qui était entre la vie et la mort semble avoir survécu.

Vous n'êtes pas obligée de me répondre.

Votre ami est jeune, il va pouvoir se reconstruire si il a pris conscience de ses fautes. Au besoin, qu'il accepte de se faire aider.

Cordialement

Par **mimi493**, le **22/08/2011** à **17:43**

[citation]l'affaire est toujours en cour les chef d'accusation homicide involontaire conduite en état d'ivresse et sans permis de conduire. [/citation]

Donc, délit passible de 10 ans de prison et 150 000 Euros d'amende (article 221-6-1 du code pénal)

Par **delycias**, le **24/08/2011** à **04:28**

oui c'est bien de cette accident qu'ont parle!!!bref mercii pour les renseignements

cordialement